

Le Maire
Conseiller Régional

*Madame Laure RIGOUDY
Présidente de la Fédération API
Chemin du Muguet
Cidex 440 Bis
06330 ROQUEFORT LES PINS*

Le 12 avril 2005

N/REF. : VP/NQ/05-142

Madame la Présidente,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour vos réflexions sur le nouveau règlement de restauration scolaire, relatées dans votre courrier du 15 mars 2005. Permettez-moi d'y apporter quelques compléments et éléments de réponses dans les lignes suivantes.

L'intervention de Madame KIEFEL lors de la réunion du 22 février 2005 était parfaitement légitime et nous partageons son inquiétude sur la fatigue causée aux enfants par des trajets significatifs tous les jours. C'est pourquoi la version votée en conseil municipal avait été modifiée préalablement à votre courrier : les enfants concernés par cette situation particulière pourront être admis, de 1 à 3 jour(s) par semaine, dès le premier jour de la rentrée, de manière systématique.

L'obtention d'un quatrième jour pourra être obtenue, en fonction des places disponibles, suite à la commission du mois de septembre. En effet, ce nouveau règlement se veut plus équitable envers toutes les familles dont les enfants sont admis dans nos écoles. Contrairement à vos craintes, l'objectif principal de ce règlement est justement de mieux considérer toutes les situations familiales, sans discrimination. Nous souhaitons soutenir tous les parents dans leur vie quotidienne et effectivement leur éviter de se sentir parfois cantonnés dans un rôle de « chauffeur / cuisinier ». C'est pourquoi, indépendamment d'une notion de distance, nous reconnaissons le besoin des parents s'investissant dans une activité sociale, associative ou désirant, un jour par semaine, garder un temps sans contrainte.

Le précédent règlement pénalisait certaines familles n'habitant pas « assez loin de l'école » et ayant pourtant les mêmes contraintes que certains voisins considérés jusque là comme « domiciles éloignés ». Le temps, annexe au trajet proprement dit, que vous invoquez (préparatifs, stationnement) est le même que l'on réside à 600 mètres ou 800 mètres de l'école... Nous avons donc opté pour une meilleure répartition entre parents rencontrant les mêmes difficultés et faciliter l'accès aux abords des écoles en limitant le nombre de véhicules par une incitation à la marche à pied et au ramassage scolaire.



Nous sommes conscients que ce soutien à un plus grand nombre de parents fait appel à la solidarité de chacun. J'espère néanmoins que vous êtes convaincue que ces décisions ont été adoptées après un temps d'échanges et de réflexion pour rester à l'écoute des familles, dans un souci d'équité.

J'espère que ces éléments, que je vous remercie de transmettre à tous les membres de la fédération API, répondront à vos interrogations et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées et dévouées.

Le Maire,

Conseiller Régional,

Bien à vous,



Marc DAUNIS